



AVIS PUBLIC

Demande de permis de démolition

Conformément à l'article 148.0.5 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1), avis public est, par les présentes, donné que le Comité créé par la Ville de Trois-Rivières aux termes de son Règlement sur la démolition d'immeubles (2002, chapitre 8) lors de la réunion qui se tiendra le jeudi 20 août 2020 pour une demande de permis de démolition visant l'immeuble connu comme étant le lot 1 307 724 du cadastre du Québec portant le numéro 11 081, rue Notre-Dame Ouest à Trois-Rivières, appartenant à Madame Annie Pellerin et Monsieur Vincent Trudel.

Toute personne qui veut s'opposer à la démolition doit, dans les dix jours de la publication de l'avis public ou, à défaut, dans les dix jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître par écrit son opposition motivée la soussignée.

Trois-Rivières, ce 8 août 2020.

M^e Stéphanie Tremblay, assistante-greffière
1325, place de l'Hôtel-de-Ville, C.P. 368
Trois-Rivières (Québec) G9A 5H3
Courriel : greffe@v3r.net